

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 8 Décembre 1836.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du 1^{er} Décembre.

1. Les personnes qui pourraient donner à la direction de police centrale des informations sûres concernant le séjour que pourrait faire dans la Principauté l'un des cinq individus ci-après nommés, savoir : Joseph Mazzini, de Gènes ; Ernest-Jean-Hermann Rauschenblatt, d'Alfeld ; Jean-Baptiste Ruffini, de Modène ; Ferdinand Ruffini, de Modène, et Augustin Ruffini, de Gènes ; sont averties qu'une récompense de 400 francs de Suisse est promise par le haut directoire fédéral à qui découvrira et dénoncera l'un ou l'autre des cinq réfugiés dont il s'agit. Donné au château de Neuchâtel, le 28 Novembre 1836.

Par ordre du Conseil d'Etat,
CHANCELLERIE.

2. Le Conseil d'Etat ayant accordé, sous la date du 22 Novembre 1836, à Emélie-Léonie, fille naturelle de Sophie-Olympe Dessaulles, de la Commune de Saules, une nouvelle expédition de l'acte d'origine qui lui avait été précédemment délivré et qui se trouve égaré, cette première expédition, qui porte la date du 10 Mars 1829, est devenue par cela même nulle et sans valeur ; ce qui est porté à la connaissance des autorités communales et du public. Donné au château de Neuchâtel, le 23 Novembre 1836.

CHANCELLERIE D'ETAT.

3. Les personnes qui auraient intérêt à connaître le contenu de la loi sur l'introduction des poids et mesures suisses décrétée récemment par le Grand-Conseil du canton de Berne, peuvent en prendre connaissance à la chancellerie. Donné au château de Neuchâtel, le 14 Novembre 1836.

Par ordre du Conseil d'Etat,
CHANCELLERIE.

4. Le Conseil d'Etat ayant, par son mandement en date du 22 Novembre courant, accordé le décret des biens de Jean Buholzer, de Kriens, au canton du Lucerne, ci-devant maréchal et présentement aubergiste à la Chaux-de-Fonds ; M. Challandes, maire de ce lieu, en a fixé la tenue au jeudi 22 Décembre prochain, dans la salle d'audience de la maison-de-ville de la Chaux-de-Fonds, où tous les créanciers du dit Jean Buholzer sont requis de se rendre, à 9 heures du matin, munis de leurs titres et répétitions, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné par ordre, pour être inséré trois fois dans la feuille officielle, au greffe de la Chaux-de-Fonds, le 25 Novembre 1836.

P.-J. CUCHE, greffier.

5. La liquidation des biens et dettes de Pierre-Frédéric Perret-Gentil, décédé tragiquement aux Eplatures, étant ordonnée par la Seigneurie ; la journée pour y procéder a été fixée au vendredi 16 Décembre prochain, auquel jour tous les créanciers du dit Perret-Gentil sont péremptoirement assignés à se rencontrer, dès les 9 heures du matin, dans la salle d'audience de la maison-de-ville du Locle, par devant le juge de la dite liquidation, sous peine de forclusion de droit en cas de non-comparution.

Par ordonnance,
J^r VUAGNEUX, greffier.

6. Ensuite d'une connaissance de la Cour de Justice de Travers et de l'avis des parens, le Conseil d'Etat a décerné un mandement d'interdiction contre Charles-François Jeanneret, du dit lieu, lequel a, en conséquence, été pourvu d'un curateur en la personne du Sieur justicier Henri-François Jeannet, de Travers. C'est ce qui sera rendu public par trois insertions sur la feuille officielle, afin que les personnes qui auraient quelque intérêt à en avoir connaissance, puissent s'y conformer. Donné au greffe de Travers, le 28 Novembre 1836.

Par ordonnance,
H.-J. COULIN, notaire.

7. Le Conseil d'Etat ayant, par son mandement en date du 14 Novembre courant, accordé le décret des biens de Philippe-Henri Dubois, établis en horlogerie et guillocheur, domicilié à la Chaux-de-Fonds, d'où il s'est absenté le 1^{er} Septembre passé ; M. Challandes, maire de ce lieu, en a fixé la tenue au jeudi 15 Décembre prochain, dans la salle d'audience de la maison-de-ville de la Chaux-de-Fonds, où tous les créanciers du dit Philippe-Henri Dubois sont requis de se rendre, à neuf heures du matin, munis de leurs titres et répétitions contre ce dernier, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné par ordre, pour être inséré trois fois dans la feuille officielle ; au greffe de la Chaux-de-Fonds, le 17 Novembre 1836.

P.-J. CUCHE, greffier.

8. Le public est informé qu'à la requisition des honorables Communautés du Locle et de la Chaux-du-Milieu, Daniel-Frédéric Huguenin-Virchaux, des dites Communes, sa femme Lizelet née Brützlen, et leur famille, domiciliés à la Châtagne, juridiction de la Brévine, ont été pourvus d'un curateur, aujourd'hui onze Novembre 1836, par l'honorable Cour de Justice de la Brévine, en la personne de M. Charles-Henri Lesquereux, membre de la dite Cour de Justice de la Brévine, qui envisagera comme nuls tous les engagements que ses dits pupilles pourraient contracter sans sa participation. Il en sera de même pour toutes les confiances qui pourraient leur être faites à l'avenir, et il se prévendra du présent avis contre toutes réclamations postérieures à sa datation de curatelle. — Il invite en même temps tous les créanciers de ses pupilles, à lui produire leurs comptes et répétitions, dans un mois dès cette date, afin de pouvoir procéder à la liquidation de leur masse. Donné au greffe de la Brévine, pour être inséré dans la feuille officielle, selon l'usage, le vendredi 11 Novembre 1836.

Par ordonnance,
J.-F. HUGUENIN, greffier.

Fin de la Feuille officielle.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

1. Vu l'abus scandaleux et très-préjudiciable qui est fait des permissions qui ont été accordées pour ramasser le bois mort dans les forêts, ces permissions sont dès aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre supprimées, et toutes personnes trouvées en contravention à cette défense seront dénoncées et punies selon le pouvoir du Magistrat. Donné à l'hôtel-de-ville, le 29 Novembre 1836.

Par ordonnance :
Le secrétaire-de-ville,
P.-L. JACOTTET.

2. Les propriétaires de vignes situées rière la banlieue et mairie de cette ville, sont informés qu'il sera ajouté cette année à la recouvre ordinaire de demi-batz par ouvrier pour la garde des vignes, celle de un batz par ouvrier pour une partie des frais de cueillette des vers, frais à l'avance desquels le Magistrat a pourvu sur la demande de la compagnie des vigneronns. Donné à l'hôtel-de-ville, le 29 Novembre 1836.

Par ordonnance :
Le secrétaire-de-ville, P.-L. JACOTTET.

AVIS.

3. Le soussigné étant dans l'intention de faire établir une scierie et divers mécanismes dans son bâtiment situé sur le vivier et touchant à la route de Reuse à Cortaillod, prévient les personnes qui croiraient pouvoir former opposition à ces constructions, qu'en conséquence d'un arrêt du Département de l'intérieur, du 18 Novembre courant, elles sont invitées à se présenter le vendredi 7 Janvier 1837, à dix heures du matin, au château de Neuchâtel, devant l'assemblée du Département de l'intérieur, pour être entendus dans leurs raisons. Cortaillod, 25 Novembre 1836.

DUPASQUIER,
lieutenant-colonel.

4. Aux héritiers de feu Chrétien Lædermann, de Laupersvyl, préfecture de Signau, marchand de beurre, demeurant à Seedorf, préfecture d'Aarberg, l'inventaire judiciaire est accordé par l'autorité. Tous ceux qui étaient en relation avec le défunt sont invités d'adresser leurs réclamations au greffe d'Aarberg, jusqu'au 29 Janvier prochain, comme terme fixé, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné par ordre de l'autorité, Arberg le 5 Décembre 1836.

Le greffier d'Arberg,
R. HAUSER, notaire.

5. La succession de défunt François-Charles Chatelain fils, boulanger à la Neuveville, ayant été déclarée vacante par le tribunal du district de Neuveville et de montagne de Diesse ; en conséquence tous ceux qui ont des réclamations ou d'autres prétentions à former à la masse du dit Chatelain, sont invités à les faire inscrire chez le soussigné nommé par le dit tribunal curateur de la dite masse, jusqu'au 21 Février 1837.

Donné avec permission juridique, à la Neuveville, le 25 Novembre 1836.

Permis le président absent, Le curateur,
NAINE, juge. E. PETITMAITRE.

IMMEUBLES A VENDRE.

6. Mademoiselle Henriette de Pury exposera en vente par voie d'enchères en l'étude de Monsieur Clerc, notaire, à Neuchâtel, le jeudi 22 du présent mois de Décembre, à 4 heures du soir, le verger qu'elle possède au-dessus de Serrières, situé entre le chemin tendant de Neuchâtel à Cormondrèche et le terrain vague près du gibet, de la contenance d'environ 20 ouvriers. S'adr. pour d'ultérieurs renseignements, à M. Clerc, notaire.

7. Aux Merlozes près Boudry, une vigne contenant 3 ouvriers en rouge, un quart d'ouvrier de blanc. S'adr. à Madame Marie Convert née Barbier, à Corcelles.

8. Une portion de vigne de la contenance de 3 1/2 ouvriers, située au-dessus de Combaborel. S'adr. à Jean Hammre.

9. François Bessa, domicilié au Suchiez, expose de nouveau en vente à la huitaine, aux conditions qui sont déposées à l'auberge des 13 Cantons, à Valangin, 10 poses de terres en champs, situées rière Boudevilliers et Fontaines lieu dit à Landeyeux. Les amateurs de ces immeubles pourront s'adresser au greffier de Valangin, ou au Sieur Perillard, aubergiste au dit lieu, qui recevront leurs soumissions ; leur annonçant que l'échute définitive aura lieu dans la dite auberge, le samedi 24 Décembre, en faveur des derniers enchérisseurs et à teneur des susdites conditions.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

10. On exposera en mises franches et publiques, à Cressier, dans la maison de feu Charles-Aug. Lörtscher, le mardi 13 du présent mois de Décembre, et le lendemain s'il y a lieu, le mobilier du défunt, consistant en lits, lits de repos, un ameublement de chambre, glace, bonheur du jour, tables, tables de nuit, chaises, pendule, un pupitre à layettes fermées, fort commode, linge, porcelaine, terre de pipe, verrerie, cuves et cuveaux pour lessive, en un mot tout ce qui compose l'entrai d'un ménage. On vendra également aux mêmes enchères du foin, de la paille, de l'orge, du moitié-blé, uné courtine de fumier, un tas de rablon, une bonne vache à lait d'environ 8 ans, qui a vêlé dernièrement, un traineau et divers meubles et outils d'agriculture. Enfin, on vendra de l'eau-de-vie et des vins en bouteilles, du rhum, de l'esprit-de-vin, de l'eau de cerises et autres objets trop longs à détailler. Les enchères commenceront dès les neuf heures du matin, et elles auront lieu sous de favorables conditions.

A VENDRE.

11. Chez Marthe, serrurier, des portes à double encadrement et soupirail pour fourneaux, des robinets en laiton, et une fromagère en bois de chêne cerclée en fer, avec son couvercle.
12. Cent cinquante chars terre de jardin à prendre à Corcelles. S'adr. à Jacob Hess, maître tonnelier, au dit lieu.

13. M. Auguste Richard, de Montmirail, recevra sous peu et avant la fin de l'année; l'Histoire de l'Ancien Testament, par Risler, édition nouvelle, revue et corrigée par un pasteur de l'Eglise réformée de France. Cet ouvrage écrit avec onction, quoique dans un style simple et populaire, a l'avantage d'offrir de continuel rapports avec les faits contenus dans le Nouveau Testament, et fait ressortir ainsi l'admirable rapport qui existe entre les deux parties de l'alliance de grâce. L'ouvrage consiste en 3 parties contenues en un vol. broché in-8°, prix 4 1/2 bz. Il y en aura un dépôt chez Monsieur J.-P. Michaud, libraire, à Neuchâtel, auquel on devra adresser argent et lettres francs de port.
14. M. Borel-Wittnauer, en face l'hôtel du Faucon, se croit toujours, comme de coutume, des mieux assortis en produits du midi. *En fruits confits*: abricots, chinoisés, prunes, poires, pastèques, angéliques, coings, citronat, cédrat, soit à la livre, soit en boîtes très-soignées de une à deux livres. *En fruits secs*: raisins de Malaga, sultans, de Smyrne et de Corinthe, pruneaux de Bordeaux, idem de Tour, prunes pistoles, brignoles, figues, pêches, etc. *En salaisons*: harengs verts et secs, morues, anchois, sardines, thon, saucissons de Bologne, olives, cornichons, variantes, câpres, truffes, etc. Plus, compôtes de Chambéry, chocolat de Paris très-réputé, et à la demande de plusieurs personnes il a fait venir de véritables alkermes de Florence.
15. M. Fréd. Lorimier vient de recevoir en dépôt une partie de fusils de chasse, simples et doubles, d'une des meilleures fabriques de Liège, qu'il cédera à des prix très-modiques.
16. Une fabrique de cadrans bien assortie; plus, une bonne presse, deux laminaires, un bon balancier avec un bel assortiment de poinçons pour bordures; tous les poinçons pour adoucir, anglais ou américains, sont parfaits. Si le cas l'exige, on se chargerait d'enseigner l'état. S'adresser à Scheyterberg, café de l'hôtel des Bergues, à Genève.
17. Jonas-Henri Clerc, à Corcelles, prévient les Communes et les particuliers qui lui ont demandé de jeunes noyers, qu'il en a 150 de l'âge de 6 à 7 ans, les uns couronnés, et d'autres de 12 à 15 pieds de hauteur; ces plants proviennent de noix excellentes et d'un grand rapport, mises en terre par lui et ensuite transplantées dans un bon terrain qui leur a fourni de belles racines; il offre en outre sa garantie.
18. M^{lles} sœurs Reuter, marchandes de modes, ont mis tous leurs soins à se former un joli choix des articles concernant leur état; elles offrent en outre des ceintures, rubans pour chatelaines, voiles nouveaux, écharpes, fleurs en bouquets et coiffures, couronnes d'épouses, etc.; gants de peau, de soie, à jours et autres. Elles se contenteront d'un bénéfice modéré. Leur magasin est rue de la Balance, maison de M. de Montmollin.
19. Henri Reinhard vient de transporter son magasin dans celui qu'occupaient ci-devant Messieurs Jeanneret, frères, rez-de-chaussée de la maison de M^{lle} Heinzely, rue de l'Hôpital. On trouvera chez lui pour étrennes de Noël et de Nouvel-an, un joli choix de jouets d'enfants et de jeux de sociétés; nécessaires garnis pour Demoiselles, cassettes, sacs à ouvrage, bourses, garnitures et lacets de bourses, articles en fer de Berlin, et une variété d'autres articles du goût le plus nouveau. De plus, dépôt de veilleuses de nuit, commodes et économiques, le paquet pour un an 2 fr. de France; eau-de-Cologne de Farina, parfumerie fraîche, cirage Jacquand, allumettes phosphoriques, etc.
20. Brodt, perruquier, est toujours bien assorti en tours en cheveux de tous genres et du dernier goût, de même qu'en perruques pour hommes, toupets métalliques et autres. Parfumerie fraîche, pommade à la graisse d'ours, dite à la moëlle de bœuf, huile de Macassar pour la crue des cheveux, dite antique, savon américain pour la barbe et les mains, dit de Windsor, idem en poudre, cire à moustache, noire et brune; extrait d'eau-de-Cologne, première qualité, par caissons ou par flacons; peignes en buffe, brosses à cheveux, pinceaux pour la barbe, etc. Sa demeure est maison Montandon, rue neuve dite des Pôteaux, à côté de la Croix fédérale.
21. Chez F. Porret, confiseur, à Boudry, sagou blanc de pommes de terre, nouvellement reçu, aliment sain et agréable, toujours plus apprécié par les personnes dont l'estomac est faible, et propre à nourrir les petits enfans. Les demandes doivent être déposées, comme précédemment, chez M. Mercier, marchand, près l'hôtel-de-ville, où elles sont prises chaque jour, excepté le Dimanche, pour être envoyées franches de port à Neuchâtel. M. Porret aura un superbe assortiment de bombons d'enfants, pour cadeaux de Noël et de Nouvel-an.

22. James Lichtenhahn, boulanger, à la rue des Moulins, fait savoir au public qu'il vient de recevoir de véritables et bons leckerlets et pruneaux de Bâle, qu'il tient continuellement, ainsi que du griès, simolat, riz de Piémont, orge d'Ulm et gruée, pois, lentilles, coquelets, maccaronis ronds et plats, lasagnes, pâtes étoilées, fidées jaunes et blanches, grus et habermehl, crin animal et végétal, le tout à justes prix; il lui reste encore quelques matelas, et des bascules de diverses dimensions, ainsi que des citrons et café en commission. Il prendrait 2 ou 3 pensionnaires.
23. Hugues Lombart, fabricant de parapluies, à la Croix-du-marché, vient de recevoir un nouvel assortiment de couvertures en laine et en coton, tapis de table, gilets en laine, caleçons en laine et en coton pour Messieurs et Dames, jupons en laine et en coton, et foulards des Indes en tous genres. Il est toujours bien assorti en parapluies, parasols et en blouses; le tout à des prix très-modiques.
24. Environ 200 pieds de bon fumier. S'adr. à Auguste Vutthier, boucher, à la grande boucherie.
25. Madame Fornachon-Virchaux, sur la Place, voulant liquider une grande partie des articles composant son magasin de nouveautés, offre à vendre bien au-dessous des prix de facture les articles ci-après, savoir: schalls en laine noire, brochés et couleurs de mode, dans les grandeurs de 4, 5 et 6 quarts; dits en satin très-jolies impressions, petits fichus et cravattes pour Dames, un assortiment de bonnets simples et brodés, des écharpes, voiles brodés et unis, de diverses couleurs; un assortiment complet de gants pour Dames et Messieurs, et quantité d'autres articles trop longs à détailler, tous de première qualité et depuis fort peu de temps en magasin. On trouve encore dans le même magasin, de la vieille eau de Cologne garantie de J.-M. Farina.
26. M. Jean-Henri Ernst, à l'honneur d'annoncer au public qu'il a pris la suite du commerce de marchandises anglaises au magasin sur la Place-d'armes tenu par M^{lle} Julie Rosselet, qui continuera, comme du passé, à soigner la vente des marchandises au dit magasin. Il vient d'y arriver un nouvel assortiment de divers articles, tels que: laine anglaise à tricoter, coton à tricoter, schirtings, flanelle de santé, mérinos imprimés, indiennes foncées pour la saison, batiste d'Ecosse, mousseline anglaise, nanzouc, ainsi que divers autres objets; le tout à des prix modérés.
27. Perrochet, sur le Pont-des-boutiques, informe le public qu'il est de retour de Nuremberg avec un grand assortiment de très-beaux coussins à coudre, des cassettes en bois blanc, dites en acajou, jouets d'enfants, jeux et quantité d'articles trop longs à détailler. Il est toujours pourvu de cirage Jacquand de Lyon, dit le conservateur de la chaussure, et continue à avoir le dépôt de la véritable eau-de-Cologne de Jean-Marie Farina, fournisseur breveté des Cours de France, d'Angleterre, Prusse, Allemagne, etc. Allumettes phosphoriques par douzaines et au détail, à 3, 4, 5 et 6 creutzers la boîte, dites en cire à 10 creutz.
- MAGASIN D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE.
28. M. Jean Besançon, professeur de musique, au Locle, a l'honneur de faire connaître à MM. les amateurs de musique qu'il vient de recevoir un superbe assortiment de guitares, telles que guitares à mécanique avec sillets en argent ou en laiton et dites ordinaires de différentes qualités, depuis vingt à septante-deux francs de France. Il est de plus toujours bien assorti d'instruments en cuivre, de Saxe et de Munich, et l'on pourra aussi se procurer chez lui des instruments de la fabrique renommée de M. Kretzmann à Strasbourg, soit cors, trompettes, cornets et bugles à clefs ou à piston, cors de signal, trombones, buccins, serpents, ophicléides ordinaires et ophicléides monstres, à piston, bassons de six à treize clefs. Instruments en bois, clarinettes, flûtes de France et d'Allemagne, dans tous les tons et de différentes qualités, flageolets, violons, etc. Tous les accessoires relatifs à ces divers instruments, comme cordes pour guitares, pour violons et pour basses, embouchures pour tous les instruments en cuivre, anches pour clarinettes, bassons et hautbois, archets, chevalets, boutons, chevilles, cordiers, capodastro, clefs pour accorder les pianos, pates à ligner la musique, roseau, colophane raffinée, méthodes pour tous les instruments. — Il prévient Messieurs les facteurs et accordeurs de pianos qu'il vient de recevoir un assortiment de cordes en acier et en laiton des meilleures fabriques d'Allemagne et de Berlin. Il continue de louer des pianos, guitares et autres instruments, ainsi que des méthodes et des solfèges, le tout à des prix très-modiques.

En dépôt

à la pharmacie de M. LeRoy, au Locle.

29. Pâte pectorale de Regnault aîné, la boîte avec avis sur la manière de s'en servir 10 1/2 bz. Pastilles de Vichy dites de Darcet, contre les affections de l'estomac, la boîte accompagnée d'un imprimé sur leur usage 7 1/4 batz. Elixir anti-glaireux du docteur Guillet, de Paris, avec un traité sur l'origine des glaires, leurs effets et les désordres qu'elles produisent dans l'économie animale. Kaiffa, aliment pour les personnes faibles ou convalescentes, 4 francs de France le flacon avec la brochure. Roob et régénérateur du sang, du docteur Giraudeau de St. Gervais, avec plusieurs brochures.
30. Chez sœurs Steiner, Croix-du-marché, un tapis de pieds de 4 aunes sur 3 1/2, jaspé vert, en très-bon état, que l'on céderait en tout ou en partie et à bon compte; plus, des aiguilles anglaises pour tricoter, la douzaine de jeux à 7 1/4 batz, la demi dite à 4 batz, et le jeu à 3 creutz.
31. Une plaque en cuivre, servant de dessus à un potager ou fourneau économique. S'adr. au bureau d'avis.
32. Une personne de cette ville ayant fait venir une demi pièce soit 16 aunes de velours d'Utrecht vert, à rayes, première qualité, dont elle n'a plus l'emploi, le céderait en faisant un rabais sur le prix coûtant. On peut le voir chez M. Daniel Reynier, où il est déposé.
33. De la terre de jardin, à prendre de suite et sur place, près du Crêt. S'adresser à M. Godet, rue du Château.
34. Des avant-pieds et des tiges de bottes à très-bon compte, chez Borel-Amiet, maison de M. Perrin, rue de la Balance.
35. (Ou à louer.) Un piano à six octaves. S'adr. à M^{lle} R. Binder, sur la Place.
36. Un fourneau de chambre en catelles blanches encore en bon état, avec son cadre en chêne sur lequel il repose, cavette, porte, et plusieurs pieds de tuyaux en tôle, le tout presque neuf. S'adresser pour le voir démonté, chez M. Carbonnier, au Faubourg.
37. Des prunes et des cerises sèches, ainsi que du très-bon lait. S'adresser à Louise Forster, chez Madame de Rougemont-Bovet.
38. Le Sieur Victor Pessières, maître gypseur, sculpteur et décorateur, prévient ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir un nouveau choix de papiers pour tapisseries, des premières fabriques de Paris, etc., tels que paysages, sujets de cheminées, fonds unis, etc., depuis 5 1/2 à 50 batz la pièce. Sa demeure est maison de M. Petipierre, boulanger, rue du Temple neuf, n° 103.
39. M. L. Baillet annonce au public qu'il a reçu sa provision de laines, dont la solidité des nuances ne laisse rien à désirer; il est également pourvu de cordons de manteaux pour hommes, d'un goût moderne; olives et cordons en soie pour polonaises; lacets chinés pour bourses, nouveau genre; canevas en fil et en soie, de tous numéros; garnitures de bourses, ainsi qu'un assortiment complet de cordonnets. La belle qualité de ces marchandises et les prix favorables auxquels il peut les céder lui font espérer qu'il méritera la confiance qu'il sollicite.
40. Une lucarne neuve en fer-blanc, avec son vitrage, que l'on cédera à un prix raisonnable. S'adr. à Loup, ferblantier, à la Grand'rue. Le même a des lampes à louer ou à vendre, et vient de recevoir un assortiment de mèches et de verres pour lampes.
41. MM. Jeanjaquet frères, désirant se défaire d'une partie de draps propres pour manteaux de Dames, les offrent au détail dans les bas prix de 55 à 60 batz l'aune; ces draps ont 1 aune et 1/2 de large; il y en a en brun, bleu, olive, bronze, noir et verd-dragon.
42. (Ou à louer.) Deux pianos en très-bon état; on les céderait à bon compte, faute de place, mais on préférerait les louer à l'année. S'adr. au n° 291, à la Grand'rue.
43. Un lustre à quatre feux; on peut le voir chez M^{me} de Pourtalès-Sandoz, vis-à-vis du Crêt.
- ON DEMANDE A ACHETER.
44. De rencontre, des bouteilles en verre double. S'adr. à M. le professeur Ladame, aux Bercles.
45. Du vieux laiton. S'adresser à Claparède aîné, maître serrurier, rue du Temple neuf. Le même demande à acheter une clochette de campagne du poids de 12 lb.
46. De rencontre, un buffet vitré de 7 à 8 pieds de hauteur sur 4 à 5 de largeur. S'adresser au bureau d'avis.

A LOUER.

- 47. De suite un appartement meublé, de 6 pièces, avec cuisine, galetas, chambre à serrer, dites de domestique, cave, jardin, remise et écurie, si on le désire; cet appartement jouit de la vue du lac et des alpes. S'adresser à M^{me} Andrié, au Faubourg du Cret, ou à M. Fréd. Lorimier en ville.
- 48. Pour le 1^{er} Janvier prochain, deux chambres meublées au second étage de la maison de M. Alphonse Bouvier, à l'entrée de la rue des Moulins, ainsi qu'un piano.
- 49. De suite une chambre meublée, chez Madame Silimann, rue des Halles.
- 50. Pour Noël, un petit appartement à un second étage, meublé si on le désire, composé d'une chambre, d'une cuisine et d'une portion de galetas; plus, un cabinet indépendant propre pour une personne seule. S'adresser à C.-Henri Gretilat, maréchal, près de l'hôtel du Commerce.
- 51. Une cave pour Noël prochain. S'adresser à Frédéric Porret, près de la petite boucherie.
- 52. De suite, sur la Place, 2 chambres proprement meublées. S'adresser au bureau d'avis.
- 53. De suite ou pour Noël, un logement composé de 3 chambres, cuisine et galetas, situé sur le derrière de la maison Borel, boucher, rue des Moulins. S'adr. à Jean Fitz, peintre, dans la dite maison.
- 54. On louerait à des personnes soigneuses, un bon piano à 6 octaves et à peu près neuf. S'ad. à Jérôme Borel.
- 55. De suite, une chambre meublée, et pour Noël une non meublée. S'adresser au bureau d'avis.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

- 56. On demande pour Noël une fille qui sache faire la cuisine et qui soit munie de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.
- 57. On demande, de suite ou pour Noël, une fille qui soit à même de faire un bon ordinaire et d'une fidélité à toute épreuve. S'adresser à L. Perregaux, aubergiste, à Boudevilliers.
- 58. On demande pour une petite ville des environs, une servante qui sache faire un bon ordinaire; il est inutile de se présenter sans être muni de témoignages de bonne conduite. S'adresser au bureau d'avis.
- 59. Une jeune personne forte et robuste, qui communique à Noël, offre ses services pour être seconde ou grosse servante; elle a pendant plusieurs mois fait un petit ménage et soigné des enfans; elle n'exigerait au commencement qu'un gage modéré, et fera tous ses efforts pour que les personnes chez qui elle entrera soient contentes d'elle. S'adr. au bureau d'avis.
- 60. Une fille de 18 à 19 ans, désire trouver une place comme fille d'enfans ou pour faire un petit ménage. S'adresser au bureau d'avis.
- 61. Un jeune homme de Thoune, fort et robuste, connaissant les ouvrages de la campagne et les soins du bétail, désire se placer de suite; comme il ne sait pas la langue française il se contentera d'un gage modique. S'adr. à Monsieur Rougemont du Tertre.
- 62. On demande une cuisinière pour Noël. S'ad. au bureau d'avis.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

- 63. On a perdu, jeudi 1^{er} Décembre, de Neuchâtel à Valangin, un parapluie en toile de coton rouge. La personne qui l'a trouvé, est priée de l'apporter au bureau d'avis, contre récompense.
- 64. Un homme descendant de la Chaux-de-Fonds a déposé, le 11 Novembre passé, chez Samuel Eschlimann, aux Loges, une corbeille renfermant divers objets, et un petit sac contenant un pain. La personne à qui appartient ces objets est priée de les réclamer contre les frais d'insertion, chez le dit Samuel Eschlimann, aux Loges.
- 65. Le mardi 8 Novembre, il s'est rendu un mouton chez Charles-Auguste Perret, à Serroue; la personne à qui il appartient est priée de le réclamer, contre les frais.
- 66. On a trouvé, sur la grande route près de Marin, un manteau d'homme; le réclamer contre les frais d'insertion, chez M. Daniel Davoine, teinturier, au dit Marin.

AVIS DIVERS.

- 67. Le public est informé que l'on marquera les buanderies pour l'année 1837, vendredi 9 Décembre prochain, de 9 heures du matin à midi, et de 2 à 5 heures du soir; samedi 10 du même mois, de 2 à 5 heures du soir, et toutes les semaines suivantes, les lundis, mercredis et samedis, de 2 à 3 heures de l'après-midi, chez M. François Schouffelberger, rue St. Maurice, n° 352.

68. M. G.-A. Matile, interprète du Roi et avocat, ouvrira, le lundi 12 Décembre prochain, par une séance qui sera publique, dans une des salles du gymnase, de 5 à 6 heures du soir, le cours qu'il se propose de donner cet hiver sur l'histoire des

INSTITUTIONS JUDICIAIRES ET LÉGISLATIVES DE LA PRINCIPAUTÉ.

- Le prix du cours est d'un louis. On s'inscrit chez le Sieur Henriod, concierge, au Gymnase.
- 69. Les personnes qui auraient des comptes à régler concernant le défunt Baptiste Bori, de la Commune de Pramoselo royaume de Sardaigne, décédé le 20 Mars 1836, sont invitées à se présenter chez Antoine Letty, à Auvernier, entre ci et le 31 du courant, cette époque expirée, il se prévaut du présent avis. Auvernier, ce 6 Décembre 1836.

ANTOINE LETTY.

- 70. Madame Paget, venant de Lyon, offre ses services pour dégraisser les habillemens en drap, soie, mérinos, cachemire, etc. Elle se charge de rendre les objets qu'on voudra bien lui confier dans leur plus beau lustre, ce qui surprendra les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance. La même se recommande à MM. les maîtres tailleurs, pour la couture, soit des pantalons, gilets, etc. Sa demeure est chez M. Lehmann, maître tailleur, rue du Temple neuf.
- 71. La noble Compagnie des Favres, Maçons et Chappuis de cette ville, offre en prêt, contre bonnes sûretés, cinquante louis. S'adresser à M. Borel-Wittnauer, receveur.
- 72. Des enfans de 10 à 12 ans auraient de l'occupation à la filature de Serrières. Le dépôt de laines à Neuchâtel est toujours chez Madame Dupasquier-Borel, à la Grand'rue.
- 73. On offre à prêter 300 louis. S'adresser au greffe de la ville.
- 74. Les Ponts-de-Martel ayant réussi, grâce à la munificence de S. M. et à la générosité d'un grand nombre de bienfaiteurs, à former le capital nécessaire à l'établissement d'une école de filles, invitent les aspirantes à ce nouveau poste, à se présenter aux Ponts pour l'examen qui aura lieu le 19 Décembre prochain, dès les 9 heures du matin, et à faire parvenir leurs papiers, 8 jours à l'avance, à M. le pasteur de la Paroisse, chargé de leur donner les renseignemens qui lui seront demandés. *Fonctions:* celles des institutrices des écoles de la campagne où l'on tient particulièrement aux ouvrages du sexe. *Avantages:* un petit logement, un fixe de 12 louis et un casuel d'environ six louis.
- 75. M. Ph. Suchard invite les personnes qui ont à lui fournir des mémoires pour le bateau à vapeur l'Industriel, à les lui faire parvenir le plus tôt possible.
- 76. Louis Vouga, maître menuisier, nouvellement établi à Peseux, demande un apprenti sous de favorables conditions.
- 77. On demande un bon vigneron pour cultiver environ 30 ouvriers de vignes, en un seul max, situés au-dessous du village de Sauges. S'adr. pour les conditions, soit à Neuchâtel aux propriétaires du domaine Meuron, à St. Aubin, soit au greffe de Gorgier au régisseur du dit domaine. Il est inutile de se présenter sans certificats de capacités et de moralité.
- 78. M. Jean Staub, de Zurich, possesseur d'un remède infailible pour guérir, au moyen de trois à quatre bains aromatiques, les engelures naissantes aussi bien que celles qui sont ouvertes depuis plus ou moins de tems, et dont plusieurs personnes de cette ville ont été guéries avec plein succès, vient de former un dépôt de ce remède chez M. Jean Zahler, maître cordonnier, à la Grand'rue.

Départ de voiture.

- 79. Il partira, du 15 au 20 courant, une bonne voiture pour Francfort, Leipsick, Dresde et Berlin. Pour des places vacantes, s'adresser à M. Stauffer, maître voiturier, au Faubourg. A dater du 1^{er} Décembre, la voiture des Montagnes partira chaque jour de Neuchâtel à 10 h., et du Locle à 8 heures du matin.

PAR ADDITION.

Abri des grains et vente du vin pour 1836.

- Le froment . . . batz 20 l'émine.
 - L'orge » 10 »
 - L'avoine » 8 »
 - Le vin creutzer 9 le pot.
- Au Château de Neuchâtel, le 7 Décembre 1836.

CHANCELLERIE D'ÉTAT.

A vendre chez C. Wolfrath, au bureau d'avis, et chez Jules Biber, nég. à la Chaux-de-Fonds.

- Eau aromatique, pour vivifier les couleurs.
- Savon de Windsor.
- Liquor odontoïde pour plomber les dents.
- Créosote Billard, contre les maux de dents.
- Huile d'herbes suisses pour la crue des cheveux.
- Huile accoustique pour la surdité.
- Guerison des corps, Topique Coporistique.
- Papier d'Albespeyres p^r entretenir les vésicatoires.
- L'Indostane, gastrites, rhumes, convalescences, affection de l'estomac, de la poitrine, etc. Alimentation des enfans à la mamelle.
- Racahout des Arabes. Il remplace pour les déjeûners le chocolat et le café, sans avoir l'inconvénient d'être indigeste et échauffant.
- Eau de Ceylan, pour nettoyer les dents et faire passer la mauvaise haleine.
- Huile de Maccassar pour régénérer la chevelure.
- Teinture impériale pour teindre les cheveux.
- Crayons de toutes qualités.
- Boîtes de dix-huit sortes de couleurs, à 3 batz la boîte.

CRÈME D'ALOÈS.

En médecine l'Aloès est employé avec grand avantage, et appliqué à l'usage de la toilette comme épidermoïde, les effets en sont merveilleux, en peu de tems à l'aide de cette crème, on voit disparaître les taches de rousseur et les éruptions qui se portent à la peau, blanchit et éclaircit le teint, enlève le hâle que le séjour de la campagne aurait pu produire; on ne peut employer rien de mieux pour calmer le feu du rasoir. La Crème d'Aloès ne se trouve que chez Naquet, chimiste breveté, palais royal, n° 132, à Paris.

Prix: 4 fr. de France ou 28 batz de S^{se} le pot.

Au bureau d'avis seulement:

- Eau Persanne des Bayadères p^r conserver le teint.
- Poudre de Ceylan pour la propreté et la conservation des dents.
- Charcoal, ou poudre de charbon de bois, préparée pour nettoyer et embellir les dents et gencives.
- Pierre de Chine pour aiguiser les rasoirs et canifs.

Décès du mois de Novembre 1836.

On a enterré:

- Le 4. Alphonse, âgé de 4 ans 5 mois, fils de David-François Nicole, bourgeois.
- 5. André-François Petitpierre, âgé de 45 ans 1 mois, bourgeois.
- 6. Henriette Strecker, âgée de 22 ans 4 mois, femme de Edouard Bovet, bourgeois.
- 9. Un enfant du sexe féminin, mort sans avoir reçu le St. Baptême, à Fréd.-Henri Alph. de Sandoz, bourgeois.
- » (Au cimetière de l'hôpital de Pourtalès). Jean Schlumpf, âgé de 30 ans, catholique romain, de Rysch, canton de Zug.
- 11. (Au cimetière de l'hôpital de Pourtalès). Jean-George Wendling, âgé de 28 ans, de Rheinbischofsheim; Grand-Duché de Bade.
- 16. Un enfant du sexe féminin, mort sans avoir reçu le St. Baptême, à Adolphe Robert, habitant.
- » Marguerite-Henriette Buchenel, âgée de 57 ans 10 mois, femme de Jean-Henri-Auguste Gigaud, bourgeois.
- » Gustave-Henri Steiner, âgé de 54 ans, bourgeois.
- 22. (Au cimetière de l'hôpital de Pourtalès). François Florio, âgé de 25 ans, catholique romain, natif de Savigliano, en Piémont.
- 24. (Au cimetière de l'hôpital de Pourtalès). Barbara Frieden, âgée de 22 ans, qui avait domicile à St. Blaise, de Rupelsried, canton de Berne.

PRIX DES GRAINS.

- 1. NEUCHÂTEL. *Au marché du 1^{er} Décembre.*
- Froment l'émine bz. 21 à 21 1/2.
- Moitié-blé — »
- Mècle — » 15 à 15 1/2.
- Orge — »
- Avoine — » 8 1/2 à 9.

2. BERNE. *Au marché du 29 Novembre.*

- Froment . . . l'émine . . . bz.
- Epeautre . . . — . . . » 16 à 17 1/2.
- Seigle — . . . » 7 à 11.
- Orge — . . . » 7 à 9 1/2.
- Avoine le muid . . . » 50 à 85.

3. BASLE. *Au marché du 2 Décembre.*

- Epeautre, le sac . fr. 13 : 5 bz. à fr. 15 : 8 bz.
- Orge . . . — . . . » : »
- Seigle . . . — . . . » : »
- Prix moyen — . . . » 15 : 1 » 6 rappes.
- Il s'est vendu . 522 sacs froment et epeautre.
- Reste en dépôt 627 —

NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.

PRÉCEPTES DE SAGESSE UNIVERSELLE. DES PROFESSIONS ET DES MOYENS DE RÉUSSIR.

Il n'y a rien que les hommes aiment mieux conserver et que cependant ils ménagent moins que leur propre vie. Ils l'usent par des excès, par des passions funestes, par leur imprudence : ils la confient au premier charlatan qu'ils rencontrent. — Beaucoup de personnes passent une partie de leur vie à rendre l'autre méprisable.

Celui-là est riche qui reçoit plus qu'il ne consomme ; celui-là est pauvre, dont la dépense excède la recette. — On est riche de tout ce dont on n'a pas besoin : un homme sage est donc fort riche. — On est pauvre par toutes les choses qu'on désire ; l'ambitieux et l'avare languissent donc dans une extrême pauvreté. — En conséquence, la vraie liberté, la vraie richesse consistent à avoir peu de besoins et à réprimer ses passions. Si on a en outre une profession utile, on est vraiment indépendant et riche. — Rien ne se soutient si long-temps qu'une fortune médiocre, il n'y a rien dont on voie mieux la fin qu'une grande fortune.

Une circonstance essentielle à la justice qu'on doit aux autres, c'est de la faire promptement : la différer, c'est injustice.

La libéralité consiste moins à donner beaucoup qu'à donner à propos. — Il vaut mieux s'exposer à l'ingratitude que de manquer aux malheureux.

Une foule de personnes ne sont malheureuses que parce qu'elles méconnaissent leurs dispositions naturelles et obéissent à de vains préjugés.

Il n'y a point de sot métier : tout travail, depuis le plus grossier jusqu'au plus ingénieux, est utile à la société : si l'artisan vend sa toile, ses serrures, le propriétaire vend son blé et son vin ; le commis, son temps ; l'auteur, ses veilles ; le musicien, ses sons ; je dirai plus, un bon ouvrier vaut mille fois mieux qu'un artiste médiocre. Mais la force des préventions fait qu'un barbouilleur croira déchoir en quittant un pinceau inhabile pour prendre une toise ou une truelle profitable, et tel méchant écrivain qui fabrique de méchants livres se prétendra plus qu'un boulanger qui fait de bon pain ; cependant le premier est plus que superflu, il est nuisible ; l'autre est plus qu'utile, il est nécessaire.

Rien de méprisable comme certains préjugés qui changent de signification selon les lieux. Chez les Indoux, par exemple, il faut être de la caste noble pour être cuisinier ou tailleur : chez nous, on croit presque déroger si l'on sait préparer son repas ou faire une reprise à son vêtement. Celui-là seul déroge qui ne faisant rien est à charge aux autres.

Le propriétaire qui fait labourer et défricher son champ, l'amateur des arts qui les accueille, le capitaliste qui soutient les travaux utiles, le savant qui éclaire les hommes sont aussi occupés que celui qui tient la navette, le rabot ou la bêche. Ceux-là seuls sont oisifs et méconnaissent la loi du Créateur qui passent la vie dans la paresse ou dans les futilités.

Le véritable tarif de l'estime, de la valeur d'un homme, est sa conduite et sa capacité. — Tous, sans s'en douter, respectent la vertu et le mérite, méprisent le vice et l'ignorance.

Les hommes, qui excellent dans un métier, dans une profession, sont rares et précieux, c'est donc un bon calcul que de se rendre habile dans l'état qu'on exerce.

Être bon ouvrier n'est pas chose aussi aisée qu'on peut le croire : non seulement il faut des qualités physiques, mais des vertus. Un bon ouvrier ne se fait ni en un jour ni en cent : il faut un long apprentissage, de l'instruction et un esprit d'observation. La présomption qui porte à croire qu'on est capable de tout et qu'on peut savoir quelque chose sans l'apprendre, est précisément ce qui fait tant d'individus médiocres, inhabiles et indisciplinables.

La première qualité nécessaire à un bon travailleur, c'est d'être soigneux, toujours et dans tout ; l'ensemble des petites choses fait les grandes, et le secret de la perfection gît dans la science des détails. On doit entourer d'une attention minutieuse tout ce qui concerne sa profession ; là, rien n'est à dédaigner, plus on attachera d'importance aux moyens, plus on obtiendra de résultats. — Il faut avoir les outils de sa profession toujours en bon état et sous sa main : on ne produit rien tandis qu'on perd son temps à chercher ; c'est le temps qui fait l'or ; c'est l'ordre, uni à la réflexion, qui fait la bonne besogne et qui la fait vite. Lorsqu'on a réfléchi et bien conçu, on exécute en une heure ce qu'on n'exécuterait pas en un jour sans cela.

L'esprit d'ordre amène celui de conduite : sans conduite point de talent, parce qu'on a bientôt perdu ce dernier. C'est ainsi que l'habitude funeste de la boisson et l'abrutissement qui en est la suite ont rendu nulles les plus belles dispositions, et plongé dans la misère et le désespoir des hommes qui auraient enrichi leurs familles et leurs pays.

L'ouvrier prudent prévoit les momens difficiles, et par quelques économies il en prévient les suites. Celui qui manque de prévoyance, ne peut s'élever dans sa profession. Comment bien travailler lorsqu'on est distrait par l'inquiétude ? L'angoisse rompt les bras, brise le cœur ; le marteau frappe à côté, la trame se casse, le rabot ne mord pas, rien n'avance, rien n'est bon ; le cultivateur vit et agit en machine sans avoir même l'espoir. Travailleurs, soyez prévoyans ; et vous, leurs ménagères, soyez économes et actives.

Le travailleur a plus besoin d'instruction que l'homme riche, parce le travailleur n'a pas de temps à perdre, et que l'instruction lui apprendra à ne pas agir au hasard, mais à faire vite et mieux. — Il est effrayant de calculer tous les essais qu'ont nécessairement faits, pour devenir habiles, pour inventer des machines ingénieuses, certains ouvriers qui n'avaient aucune notion de dessin, de géométrie, de mécanique. Que de tâtonnemens ils eussent évité s'ils eussent été instruits ;

La routine est une ennemie du travailleur, un tyran qui l'enchaîne à son enclume grossière, à la souche mal équarrie, à la charrue imparfaite, qui le tient dans l'ornière, le fait croupir toute sa vie dans un bournier.

Sans doute il y aurait folie à adopter étourdiment les innovations ; il faut garder du passé ce qui est bon, prendre du présent ce que l'expérience a rendu meilleur : abandonner une méthode sans motif pour en prendre une autre, ce n'est que changer de routine : machine pour machine, autant rester à celle que l'on est. Mais comment pouvoir connaître, apprécier, raisonner les perfectionnemens, si l'on manque d'instruction,

Un bon ouvrier est la richesse d'un atelier, comme un bon cultivateur est la richesse d'une ferme : aussi partout est-il chéri et choyé parce qu'on ne le remplace pas. Il est mille fois plus heureux que l'employé attaché à la glèbe d'un bureau, qui dépend d'un mot et d'un caprice.

La rareté des bons ouvriers vient de ce qu'on néglige trop les échelons qui conduisent à l'être : la moralité, l'instruction, l'apprentissage dans tous ses degrés.

Fonder des écoles où l'on inculque aux enfans les grands principes de la morale, où l'on présente aux travailleurs une instruction appropriée à leur genre d'occupations futures, est donc pour la société un devoir et une source de prospérité. Les écoles secondaires, les classes industrielles dans les villes, celles agricoles dans les campagnes, partout l'instruction raisonnée à la portée des masses ; voilà ce qui existe dans les pays avancés. Que celui qui calcule sache que la moitié de ce qui se consomme dans les cabarets procurerait à toutes les classes le bonheur de l'instruction, non d'une instruction aveugle, routinière ou sans application, mais d'une éducation toute morale et d'une instruction toute pratique. — Une grave erreur est de négliger l'instruction des femmes. Ce sont d'elles pourtant que dépend le sort des générations : une femme ignorante, non-seulement ne peut donner aux enfans une direction convenable, mais elle s'oppose souvent à leur instruction en regardant celle-ci comme superflue, les bons livres comme une dépense inutile, tandis qu'elle supporte les cabarets qui sont la source de tant de maux et qui occasionnent, en pure perte, dix fois plus de frais, que de bons livres et une instruction convenable.

Dans les pays mêmes dépourvus d'écoles convenables, on peut fuir les cabarets et éviter quelques dépenses superflues pour avoir les moyens de se procurer des livres instructifs : on profite ensuite des jours de repos et des longues soirées d'hiver pour faire des lectures. — A quoi servent les écoles primaires si l'on se borne à griffonner quelques mots ? Les premières études sont inutiles si l'on n'en fait pas usage pour s'instruire ; elles sont funestes si l'on en fait usage pour lire des ouvrages immoraux. — Si l'on n'étudie sans cesse, on restera ignorant et routinier.

NOUVELLE MACHINE HYDROSTATIQUE.

Une nouvelle invention du révérend docteur J.-T. Porter semble devoir rivaliser un jour avec les prodiges de la machine à vapeur.

Elle est fondée sur le principe de la compression des fluides. S'il faut en croire l'inventeur, un vaisseau mu par cet appareil, et marchant avec la même rapidité qu'un navire à vapeur armé d'une machine de la plus grande puissance, n'aura besoin pour faire le voyage des Grandes-Indes, que d'emporter avec lui quatre voies d'eau. L'appareil est fort simple, ce qui n'empêche pas la machine de posséder une énergie très remarquable sans que le moindre danger (chose importante) menace de destruction le navire qui cédera à l'influence de ce moteur.

L'attention des savants et des mécaniciens s'est déjà fixée sur cette invention, qui peut opérer une révolution nouvelle dans l'industrie et la mécanique. Plusieurs ingénieurs ont été examiner la machine qui ne se compose que de quatre cylindres, dont deux ont un mouvement de rotation, tandis que deux autres jouent comme des pompes foulantes. Il suffit de 25 onces d'eau et d'un levier pour mettre en action les deux cylindres. Un seul coup, donné sur le piston, brise une branche d'arbre d'un pouce et demi de diamètre. Si jamais une telle invention se réalisait d'une manière utile, et que la navigation s'en emparât, les résultats d'économie qu'elle produirait sont à peu près incalculables.

MANIÈRE DE FAIRE FONDRE LE BEURRE.

Sur 30 livres de beurre que vous mettez dans un chaudron bien propre, ajoutez 4 clous de girofle, 2 feuilles de laurier, 2 ognons ; faites cuire ce beurre à petit feu pendant 3 heures, sans l'écumer, jusqu'à ce qu'il soit clair-fin ; retirez-le du feu et laissez-le reposer une heure, écumez-le ensuite, et le versez doucement dans des pots de grès, Quand vos pots sont pleins, portez-les à la cave ; étant froids, couvrez-les de papier et d'une ardoise.

Voici une méthode pratiquée en Bourgogne où on l'a substituée au bain-marie qui était en usage auparavant. Mettez votre beurre dans un chaudron que vous avez placé sur un feu couvert qui permette au beurre de fondre sans bouillir. A mesure qu'il est fondu vous l'enlevez avec une grande cuillère et le versez dans les pots où il doit être conservé en le couvrant d'eau salée. Si on versait le beurre du vase où il a fondu dans les pots, on ne pourrait empêcher le dépôt de couler en même temps, et c'est ce qu'il faut éviter. Ce dépôt étant refroidi, vous tirez encore parti de ce qui s'y trouve de bon pour employer de suite.

On voit qu'ici on n'emploie pas la cuisson pour conservation, et cependant les ménagères qui font usage de ce beurre sont contentes de leur méthode.